

MAIRIE DE HARDINVEST

1 bis rue de la Mairie
50690 HARDINVEST

Téléphone 02.33.52.02.16

REUNION DU 14 novembre 2013

Le quatorze novembre deux mille treize à dix huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué au lieu habituel de ses séances s'est réuni sous la présidence de M. Guy AMIOT.

Étaient Présents : M. Guy AMIOT, Mme Mireille JEAN, M. Christian EUGENIE, Mme Chantal HUBERT, Mme Isabelle GAMACHE, Mme Nathalie ENQUEBECQ, M. Bernard LESERT, M. Roger PASQUIER, M. Christophe POLIDOR, M. Joël POISSON, M. Pierre GRANDIN.

Étaient absents excusés : Mme Elsa BURET, M. Hubert DECARITE (pouvoir à M. EUGENIE)

Était absent : M. Laurent LE MARQUIS

Secrétaire de séance : M. Joël POISSON

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter les questions suivantes à l'ordre du jour :

- Délibération subvention séjour sportif
- Achat d'un TBI et matériel informatique pour les écoles
- Devis téléphonique
- Dérogation scolaire
- Avenant travaux
- Aménagement atelier

Accord unanime de l'Assemblée.

Le compte-rendu de la séance du 10 octobre 2013 est approuvé à l'unanimité.

Début de la séance : 18H34

PERSONNEL

Un agent technique territorial est recherché, pour une prise de poste au plus tôt, afin d'assurer le ménage des écoles, de la mairie, de la bibliothèque et d'effectuer les remplacements, entre autres, de la gestion de la salle polyvalente.

ECOLE

141113-108

Dérogation scolaire

Une demande de dérogation scolaire formulée par un ancien hardinvastais habitant désormais Le Vretot et souhaitant faire scolariser son enfant sur la commune d'Hardinvast, est présentée au Conseil Municipal.

Après délibération, le Conseil Municipal, donne un avis favorable à cette demande, sous réserve que la commune de Le Vretot participe aux frais de scolarité, comme les autres communes.

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Absentions : 2

Chauffage école : contrat de territoire

Suite à une réunion organisée à la CCDD avec les services du Conseil Général de la Manche, la commune a déposé une demande de subvention au titre du contrat de territoire (en plus de celle déposée pour la DETR) afin de financer une partie des travaux relatifs à l'installation du système de chauffage/ventilation dans le groupe scolaire maternel.

Devis téléphonie et internet

Monsieur EUGENIE présente deux devis du groupe TC. Ces devis proposent :

- un abonnement téléphonique, remplaçant l'actuel contrat ORANGE, qui permettrait à la commune de faire des économies substantielles sur les communications.
- un contrat de maintenance de l'autocom et des postes de téléphonie (réparation ou changement des appareils, prise en charge des communications liées aux intrusions, interventions sous 4 heures,....) pour un tarif de 295 € ht annuel sur une durée de 5 ans.

Le Conseil Municipal demande à revoir la durée de l'abonnement pour le contrat de maintenance. La délibération sera prise lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Compte rendu de la réunion du Conseil d'Ecole du 4 novembre 2013

- Effectifs à la rentrée de septembre 2013 : 118 enfants
- Sécurité : un point a été fait sur les différents registres existant dans l'établissement et sur les points à revoir
- Prévention des risques : un exercice a été programmé
- Présentation du projet d'école et des activités pédagogiques complémentaires qui se situent sur 3 axes :
 - culture littéraire
 - histoire des arts
 - environnement

Différentes actions seront donc prévues, tout au long de l'année, sur ces trois thèmes.

- Une demande d'imprimante a été demandée afin d'équiper la classe des MS-GS
-

Rythmes scolaires

Les réponses au deuxième sondage ont été étudiées. 64 familles sur 76 y ont répondu. Il en ressort principalement que l'animation du vendredi est préférée à celle du mercredi.

Les principales remarques émises par de nombreux parents sur l'aménagement des nouveaux

rythmes sont :

- L'augmentation des heures de garderie
- Des frais supplémentaires pour les familles
- L'absence de transport vers les centres aérés
- Le refus de la semaine de 4,5 jours
- Le coût et le contenu des animations.
- Proposition d'horaires retenue dans le pré-projet d'aménagement adressé à l'inspection (établi en concertation avec l'équipe enseignante et les représentants des parents d'élèves) :

- ☞ 08h45 – 12h00 tous les jours
- ☞ 14h00 – 16h10 les lundi, mardi et jeudi
- ☞ 14h00 – 15h15 le vendredi
- ☞ garderie facultative de 16h10 à 16h30
- ☞ animation facultative de 15h15 à 16h30 le vendredi

Ce pré-projet est susceptible d'évoluer sous réserve de la disponibilité des locaux et des transports.

Un PEDT devra être mis en place permettant d'obtenir de la CAF, la somme de 50 centimes par enfant et par heure d'animation.

La réflexion sur la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaire, engagée avec les Francas de la Manche, les mairies de Couville et Tollevast se poursuit.

141113-109

Devis Matériel informatique

Monsieur EUGENIE présente trois devis de Manche Numérique relatifs à :

- la fourniture et l'installation d'un Tableau Blanc Interactif tactile de marque PROMOTHEAN, garantie 3 ans, pour un montant HT de 3 619,78 €.
 - la fourniture d'un ordinateur portable 15 pouces, d'une souris filaire et d'un câble réseau, d'une extension de garantie de 3 ans, pour un montant HT de 539,72 €.
- Ces matériels sont destinés à équiper la classe des CP/CE1.
- d'une imprimante laser EPSON noir et blanc, destinée à l'école maternelle, pour un montant HT de 87,28 €.

Après délibération, le Conseil Municipal valide ces trois devis pour un montant total HT de 4 246,78 €.

Cette somme sera imputée en section d'investissement, à l'article 2183 du BP 2013.

Voix pour : 12

Voix contre : 0

Absentions : 0

CANTINE/GARDERIE

141113-110

Changement du mode de gestion de la régie

A partir du 1^{er} septembre 2013, le changement d'encaissement P1RY de la régie Cantine/Garderie est remplacé par un système d'encaissement informatisé.

Voix pour : 12

Voix contre : 0

Absentions : 0

141113-111

Indemnité de régisseur

Suite au changement de régisseur, l'indemnité de régie sera calculée comme suit, pour l'année 2013 :

-Régie cantine/garderie : indemnité de 110€ par an

Mme PASQUIER : 8 mois (du 1^{er} janvier au 31 août 2013) soit $110€ \times 8/12 = 73.34€$

Mme BROTSCHI : 4 mois (du 1^{er} septembre au 31 décembre 2013) soit $110€ \times 4/12 = 36.66€$

-Régie salle polyvalente : indemnité de 110€ par an

Mme PASQUIER : 9 mois (du 1^{er} janvier au 30 septembre 2013) soit $110€ \times 9/12 = 82.5€$

Mme BROTSCHI : 3 mois (du 1^{er} octobre au 31 décembre 2013) soit $110€ \times 3/12 = 27.5€$

Après délibération, le Conseil Municipal, valide l'indemnité de Mme PASQUIER d'un montant de 155.84€ (73.34+82.5) et, l'indemnité de Mme BROTSCHI d'un montant de 64.16€ (36.66+27.5), pour l'année 2013.

Voix pour : 12

Voix contre : 0

Absentions : 0

BUDGET

141113-112

Décision modificative

Afin de pouvoir passer les écritures d'ordre concernant la vente du terrain (passage du budget communal au budget du lotissement « Le Clos de l'Eglise »), un transfert de fonds est nécessaire, du compte 022 Dépenses imprévues au compte 675, valeurs comptables des immobilisations cédées. Pour ce faire, l'établissement d'une décision modificative est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après délibération, adopte à l'unanimité la décision modificative suivante :

| | Article | Libellé | Montant |
|----------------|---------|---|----------|
| Fonctionnement | 022 | Dépenses | 16 076 € |
| | | Dépenses imprévues | |
| | 675 | Recettes | 16 076 € |
| | | valeurs comptables des immobilisations cédées | |

Voix pour : 12

Voix contre : 0

Absentions : 0

141113-113

Passage en investissement de différentes factures

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal trois factures relatives à l'achat :

- d'un chauffe-eau et des pièces nécessaires à son installation (+ fixation) de chez BRICO DEPOT pour un montant HT de 383,35 € soit 458,49 € TTC. Cet appareil est destiné à la cantine.
- d'un portail galvanisé de chez AFKO d'un montant HT de 224,28 € soit 271,83 € TTC, destiné à la nouvelle entrée des écoles côté Mairie,
- de panneaux de signalisation « chantier mobile » d'un montant HT de 202,94 € HT soit 242,72 € TTC

Considérant que le prix unitaire TTC de ces biens est inférieur à 500 €,
Considérant qu'il s'agit de biens durables,
Sachant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider ces trois factures.
et d'imputer les dépenses concernant :

- le chauffe-eau et le portail galvanisé en section d'investissement à l'article 2313 du BP 2013.
- Les panneaux en section d'investissement à l'article 2152 du BP 2013.

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Absentions : 0

MAIRIE

141113-114

Syndicat d'Electrification de Bricquebec : désignation d'un nouveau délégué

Monsieur Bernard LESERT est démissionnaire de sa fonction de délégué représentant la commune de Hardinvast auprès du Syndicat d'Electrification de Bricquebec. Afin de pourvoir à son remplacement, le Conseil Municipal, après délibération, désigne Monsieur Guy AMIOT, délégué titulaire.

A compter de ce jour, sont donc représentants de la commune auprès du Syndicat :

- Monsieur Guy AMIOT, délégué titulaire
- Monsieur Hubert DECARITE délégué titulaire (inchangé)
- Monsieur Joël POISSON, délégué suppléant (inchangé)

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Absentions : 0

141113-115

Aménagement de l'ancien préau de l'école en atelier

Un devis de l'entreprise PASQUIER relatif à l'aménagement de l'ancien préau de l'école en atelier, est présenté au Conseil Municipal. Ce devis porte sur la fourniture et la pose d'une porte de garage, d'un établi, de différentes étagères et rangements.

Après délibération, le Conseil Municipal, valide ce devis d'un montant HT de 2 603,54 €.

Cette somme sera imputée en section d'investissement, à l'article 2313 du BP 2013.

Voix pour : 12
Voix contre : 0

Absentions : 0

141113-116

Reliure des registres d'Etat Civil

Madame JEAN présente un devis de « l'Atelier de Reliure » situé à Cherbourg. Ce devis porte sur la reliure des registres d'état civil comprenant les actes des années « 1983 à 1992 » et « 1993 à 2002 ». Deux options sont proposées :

- reliure pleine toile pour un montant HT de 113 € l'unité
- ou reliure cuir pour un montant HT de 143 € l'unité

Considérant que le prix unitaire TTC de ce bien est inférieur à 500 €,

Considérant qu'il s'agit de biens durables,

Sachant que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, opte pour la reliure cuir, valide ce devis et décide d'imputer cette dépense d'un montant total HT de 286,00 €, en section d'investissement, à l'article 2183 du BP 2013

Voix pour : 12

Voix contre : 0

Absentions : 0

LABORATOIRE DEPARTEMENTALE D'ANALYSES

141113-117

Laboratoire Départemental d'Analyses : Avenants aux contrats

Le Conseil Municipal, après délibération, valide à l'unanimité :

- l'avenant n°5 au contrat n° 2008/80465 présenté par le Laboratoire Départemental d'Analyses, relatif à la prestation d'analyse de plats cuisinés et au contrôle de la désinfection des surfaces de travail pour la **cantine communale** et l'offre de prix s'y rapportant d'un montant TTC de 216,26 €.
- l'avenant n°1 au contrat n° 2012/12073 présenté par le Laboratoire Départemental d'Analyses, relatif à la recherche et au dénombrement de Legionella et de Legionella pneumophila pour la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire dans les **douches du stade**, l'offre de prix s'y rapportant d'un montant TTC de 431,18 € et la facture de 323,39 € TTC.

et, autorise Monsieur le Maire à signer ces avenants et à procéder à leur paiement. Ces sommes seront imputées en section de fonctionnement, à l'article 611 du BP 2012.

Voix pour : 12

Voix contre : 0

Absentions : 0

URBANISME

Maison innovante

141113-118

Lors des réunions des 24 janvier et 10 mai dernier, le Conseil Municipal a délibéré sur un projet de

maison innovante.

Lors de la 1^{ère} réunion, un avis défavorable a été donné, cette construction, à toit plat, destinée à être implantée aux abords du futur lotissement communal, en zone UA, ne respectant pas le type architectural découlant de l'histoire de la commune.

Lors de la seconde réunion, le demandeur soumet à nouveau son projet, modifié notamment au niveau de la toiture (pente de 30 %) afin d'intégrer au mieux la construction dans le paysage. Le Conseil Municipal a alors donné un avis favorable.

Depuis, l'architecte des bâtiments de France a été remplacé et son successeur a réalisé de nouveaux croquis présentant une habitation à toit plat.

Ceux-ci sont donc soumis au Conseil Municipal, qui après délibération, décide de consulter la DDTM avant d'apporter sa décision.

La réponse sera donnée lors de la prochaine réunion.

Voix pour : 12

Voix contre : 0

Absentions : 0

VOIRIE

141113-119

Devis Snc Bougrel Lacacheur : chantier hameau Langlois

Un devis de l'entreprise Snc Bougrel Lecacheur, d'un montant total HT de 6 030,00 € est présenté au Conseil Municipal. Ce devis porte sur différents travaux de busage à réaliser Hameau Langlois Le Conseil Municipal, après délibération, valide ce devis. Cette somme sera imputée en section d'investissement, à l'article 2315 du BP 2013.

Voix pour : 12

Voix contre : 0

Absentions : 0

Panneaux de signalisation

Afin de permettre la mise en place, par le département, de chicanes route de la Lande, l'achat et l'installation de panneaux « circulation alternée » est prévue.

Un panneau « voie sans issue » sera installé sur le rond-point au niveau de l'accès au lotissement situé derrière la mairie : de nombreux automobilistes empruntant cette impasse par erreur.

Des demandes de prix ont donc été lancées auprès de différents fournisseurs pour l'achat de ces différents panneaux.

Divers

Les usagers et habitants empruntant le chemin piétonnier mis en place route de la Lande sont satisfaits de cet aménagement.

La route de la Lande sera fermée à la circulation du 18 au 29 novembre. La route des Rosée sera alors en sens unique.

Pour 2014, un cheminement piéton reliant le carrefour du Rocher au nouveau lotissement situé plus bas dans la rue de la Mairie sera créé.

141113-120

Avenant n°2 – Ets MESLIN

Pour faire suite à l'offre des établissements MESLIN, retenue par délibération du Conseil Municipal

en date du 18 juillet 2012 et à l'avenant n°1 validé par le Conseil Municipal en date du 3 janvier 2013, un nouvel avenant est présenté au Conseil Municipal. Il porte le montant du marché à 246 592,60 € HT, ce qui correspond à :

- une plus-value de 1 875 € HT
- une moins-value de 192 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, valide cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Absentions : 0

EGLISE/CIMETIERE

L'aménagement du jardin du souvenir a été terminé avant la Toussaint.
L'installation de caves urnes est à l'étude.

Sinistre Eglise

Les parties adverses ont préparé un mémoire. La commune doit y répondre.

SALLE POLYVALENTE

141113-121

Tarif exceptionnel

Afin de louer la salle polyvalente de manière exceptionnelle, sous réserve de sa disponibilité, pour une durée limitée à 2 heures, notamment suite aux inhumations, le Conseil Municipal, après délibération, décide d'appliquer le tarif de 50 € correspondant au coût du nettoyage et des charges.

Voix pour : 12
Voix contre : 0
Absentions : 0

Interventions

Suite à l'intervention sur les joints des frigos, un technicien a nettoyé les brûleurs du four et doivent remplacer différentes petites pièces défectueuses.

CCDD

Il a été décidé lors de la réunion des Maires que désormais, en cas de dépôt sauvage, les contrevenants seront verbalisés.

DEMANDE DE SUBVENTION

141113-122

L'association sportive du collège Jules Ferry sollicite une subvention pour un séjour sportif à la Montagne du 23 au 29 mars 2014. Deux collégiens hardinvastais sont concernés. Le Conseil Municipal, après délibération, vote à l'unanimité une participation de 20 euros par élève.

Voix pour : 12

Voix contre : 0

Absentions : 0

QUESTIONS DIVERSES

- Plan de prévention multirisques de la région cherbourgeoise

Séance levée à 21h30